

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde que conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal au cours de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, a adopté le calendrier ci-dessous relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022:

Les séances se tiendront tous les 1^{ers} lundis du mois et débiteront à 19h à l'exception de la séance de janvier, août et septembre.

10 janvier	7 février	7 mars
4 avril	2 mai	6 juin
4 juillet	8 août	12 septembre
3 octobre	7 novembre	5 décembre

Donné à Sainte-Clotilde, ce 16^{ième} jour de novembre 2021.

A handwritten signature in blue ink that reads "Amélie Latendresse".

Amélie Latendresse

Directrice générale et greffière-trésorière